

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2004-165		Diffusion : B	Date d'émission : 13 octobre 2004	Page : 1/2
	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.			<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.				
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : Néant			
Responsable de la navigabilité du matériel : AIRBUS SAS		Type(s) de matériel(s) : Avions A310 et A300-600			
Certificat(s) de type n° 72 Fiche(s) de données n° 145					
Chapitre ATA : 78	Objet : Inverseur de poussée - Incorporation d'une troisième ligne de défense				

1. APPLICABILITE :

Avions AIRBUS A310 et A300-600 équipés de moteurs des séries GE CF6-80A3 ou CF6-80C2 à l'exception des avions ayant reçu application :

- des Bulletins Service AIRBUS (BS) A310-78-2024 et A310-78-2025 en exploitation (modifications AIRBUS n° 12552, 12553 et 12564) (motorisation CF6-80A3)
- ou
- des BS A310-78-2022 et A310-78-2023 en exploitation (modifications 12348, 12350, 12351, 12514 et 12512) (motorisation CF6-80C2 sans FADEC)
- ou
- des BS A300-78-6022 à la Révision 1 et A300-78-6025 en exploitation (modifications AIRBUS n° 12348, 12350, 12351, 12514 et 12512) (motorisation CF6-80C2 sans FADEC)
- ou
- des modifications AIRBUS n° 12348, 12349, 12350, 12514 et 12511 en production ou des BS A300-78-6021 à l'édition originale ou à la Révision 1 et A300-78-6024 en exploitation (motorisation CF6-80C2 avec FADEC).

2. RAISONS :

A la demande des autorités, AIRBUS a réévalué tous les systèmes d'inverseur de poussée sur la flotte A310 et A300-600 et a développé, avec GE, une amélioration de la conception actuelle de ces inverseurs de poussée.

Cette nouvelle conception répond aux exigences définies par l'appendice C du règlement complémentaire émis en 1994 par la FAA intitulé "criteria for assessing transport turbojet fleet Thrust Reverser system safety - Rev. A".

Cette consigne de navigabilité rend ainsi impérative l'installation d'une troisième ligne de défense sur les inverseurs de poussée.

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2004-165	Diffusion : B	Date d'émission : 13 octobre 2004	Page : 2/2
--	---	-------------------------	---	----------------------

3. **ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :**

Avant le 31 décembre 2007, sauf si déjà accompli, appliquer les modifications relatives à l'installation de la troisième ligne de défense :

A) Pour les avions A310 conformément aux instructions :

- des BS A310-78-2024 et A310-78-2025 (motorisation CF6-80A3)
ou
- des BS A310-78-2022 et A310-78-2023 (motorisation CF6-80C2 sans FADEC).

B) Pour les avions A300-600 conformément aux instructions :

- des BS A300-78-6022 à la Révision 1 et A300-78-6025 (motorisation CF6-80C2 sans FADEC)
ou
- des BS A300-78-6021 à l'édition originale ou à la Révision 1 et A300-78-6024 (motorisation CF6-80C2 avec FADEC).

Nota : La partie provisions électriques sur avion de la troisième ligne de défense peut être accomplie avant et séparément de la partie moteur/nacelle.

4. **DOCUMENTS DE REFERENCE :**

Bulletins Service AIRBUS :

A310-78-2024
A310-78-2025
A310-78-2022
A310-78-2023
A300-78-6022 à la Révision 1
A300-78-6025
A300-78-6021 édition originale, Révision 1
A300-78-6024
Toute révision ultérieure approuvée de ces BS est acceptable.

5. **DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :**

23 octobre 2004.

6. **REMARQUE :**

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

AIRBUS SAS - Hubert Angelier - Fax : 33 5 61 93 45 80.

7. **APPROBATION :**

Cette CN est approuvée sous la référence AESA n° 2004-10120 du 05 octobre 2004.